



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 décembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Décembre 1999

**Conseil Communal de la Citoyenneté - Remboursement des frais à  
la délégation se rendant à Lille le 16 décembre 1999**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99632

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999**

**Information Communication & Relations  
Ext.**

**Conseil Communal de la Citoyenneté - Remboursement des frais  
à la délégation se rendant à Lille le 16 décembre 1999**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Communal de la Citoyenneté de Niort a pris divers contacts avec ses homologues, depuis maintenant quelques mois, afin d'échanger sur la pratique de la participation citoyenne.

C'est dans cette optique de partage d'expériences que le Conseil communal de concertation de Lille a invité dans ses murs une délégation du Conseil Communal de la Citoyenneté de Niort.

Cette rencontre aura lieu le 16 décembre 1999 et prendra un relief tout particulier en raison de la prochaine mise en place de la Communauté d'agglomération, qui amènera inévitablement une mutation du Conseil Communal de la Citoyenneté.

Il est proposé que les personnes extérieures constituant le bureau du Conseil Communal de la Citoyenneté, à la demande expresse du Maire, soient remboursées des frais de transports et de séjour conformément aux dispositions prévues par le décret n° 91-573 du 19 juin 1991. Ils seront pour l'occasion autorisés à utiliser un véhicule municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la prise en charge des frais de séjour dans les conditions prévues ci-dessus des personnes qui constituent la délégation.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)